
Inventaire des meubles et effets du citoyen de Mailly au château de Cotte, près de Béthune, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Inventaire des meubles et effets du citoyen de Mailly au château de Cotte, près de Béthune, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 291-292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32217_t1_0291_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'énergie qu'on s'efforçoit de lui faire perdre, les vrais Jacobins respirent et les bonnets de nouvelle étoffe seront bientôt usés. J'ai consulté le peuple et les Sociétés populaires sur le sort des détenus pour suspicion, j'ai prononcé l'élargissement de quelques patriotes que la malveillance avoit perdus et de ceux qui par leurs moyens physiques et moraux ne peuvent nuire à la chose publique, j'ai surtout épargné la vieillesse, cette mesure a eu les suffrages des plus chauds patriotes, qui n'ont pas moins applaudi à la détention du plus grand nombre.

Il m'a paru convenable d'autoriser la municipalité de Cotte près Béthune à faire des fouilles dans le ci-devant château de cette commune et déjà 160.000 livres en espèces, 20.000 livres en assignats, et beaucoup d'autres objets en or et en argent ont été les heureux effets de cette fouille patriotique; ah! qu'ils sont bons ces ci-devant de nous avoir laissé des moyens pour les abattre et détrôner leurs soutiens. Quelques membres de cette commune iront eux-mêmes vous présenter les fruits de leurs recherches. Je ne tarderai pas à me rendre dans votre sein. S. et F. »

DUQUESNOY.

[Inventaire des meubles et effets du cⁿ De Mailly, au château de Cotte, 15 frim. II] (1)

Moi commissaire, citoyen François Legrand, membre du Comité de salut public, porteur d'un arrêté du comité susd^t, je me suis transporté au domicile du citoyen de Mailly, résidant en la commune de Cotte, en vertu de la loi qui met tous les nobles ci-devant en arrestation; c'est pourquoi nous avons mis le nommé ci-dessus en état d'arrestation et dont nous avons apposé les scellés sur les meubles et papiers comme s'en suit :

1) dans un buffet, etc...

Le 19 du mois frimaire année 2^e, ...trois heures après midi, nous, maire et officiers municipaux de la commune de St Hilaire et Cotte, accompagnés du membre du comité de surveillance d'Aire, [avons] nommé les citoyens Legrand et Jacquat à effet de faire transporter l'argenterie et effets précieux audit comité de surveillance d'Aire, et assignats.

1. Un porte manteau rouge avec des pièces rouges dedans et une chemise.
2. Item un pot sans couvert en argent.
3. Item un autre pot aussi en argent.
4. Plus un réchaud aussi en argent.
5. Plus 8 chandeliers aussi d'argent.
6. Plus un plat à barbe en argent.
7. Plus un habit violet.
8. Plus deux habits et une veste de bazine, une flûte et un coupon de soie.
9. Plus une veste en or avec la doublure et une épaulette en fleur d'or et des jarretières.
10. Item 4 mouchoirs blancs et un paquet de boutons en or et un couteau de chasse, la poignée d'argent.
11. Plus une épée à poignée d'argent.
12. Plus trois paires de bas de soie.
13. Plus 19 serviettes fines et grosses.

(1) C 293, pl. 959, p. 28. Etat des salaires des commissaires (p. 29).

14. Plus 5 autres de damas et une nappe commune.
15. Plus 14 chemises fines.
16. Une veste en écarlate, galonnée en or, doublée en velours et une veste panne.
17. Plus une veste de soie bleue galonnée d'argent et une culotte couleur violette et une de velours.
18. Plus des houches [housses] et fontes galonnées en argent.
19. Plus plusieurs pièces de velours et taffetas.
20. Plus deux cuillères à ragout en argent et plusieurs paires de manchettes brodées et une bourse en soie verte.
21. Plus une bourse avec plusieurs pièces d'or et d'argent anciens.

Voyant qu'il est 5 heures et demie du soir, avons levé la séance jusqu'au lendemain.

Avons recommencé une demi-heure après pour se rendre à Aire aujourd'hui. Avons trouvé la somme de 20.715 l. 5 s. en assignats, tant gros que petits.

Voyant qu'il est 7 heures du soir, avons requis une voiture pour conduire à Aire tous les effets ci-devant énoncés en attendant de recommencer le lendemain.

Le 29 pluviôse, nous, maire et officiers municipaux de la commune de St Hilaire et Cotte, avons fait la visite dans le château de Cotte. En plusieurs endroits y avons trouvé l'or et l'argent monnayés dont la déclaration suit :

1. 76 rolauts [rouleaux] composés de 300 l. chacun en écus de 6 l., portant ensemble 23.010 l.
2. Avons trouvé 1.079 louis d'or de 24 livres chacun, portant ensemble 25.896 l.
3. Item, 45 louis d'or de 48 livres, portant ensemble 2.160 l.
4. Item, 32 louis de 32 livres 5 sols lesquels portent ensemble 1.054 l.
5. Item, 19 louis d'or de 47 livres, montant ensemble à 893 l.
6. 229 louis anciens évalués à 24 livres la pièce, portant ensemble 5.496 l.
7. Item, 428 louis estimés à la valeur de 12 livres la pièce portant ensemble 5.136 l.
8. Item, 105 louis évalués à 6 livres la pièce portant ensemble 630 l.

Total des 8 articles précédents se monte à la somme de 41.265 l.

Plus, avons trouvé en plusieurs séances dans le château de Cotte, en argent monnayé, tant en écus de 3 l. que de 6 l., la somme de 123.057 l.

Ces deux dernières sommes, toutes réunies ensemble, forment un total de 164.322 l.

Total général des sommes contenues et liquidées dans la présente expédition tant en assignats, qu'or et argent monnayé : 185.037 l. 5 s.

De plus, un grand plat et 4 petits en argent.

De toutes ces sommes ci-dessus reprises, d'or, argent monnayés et assignats, ainsi que des autres effets en argent, meubles, linges et habillements, les avons remis entre les mains des citoyens L. Varlet, J. Ant. Coutenel et Ant. Jos. Vermel, chargés par le citoyen Duquesnoy, représentant du peuple, de pouvoirs, pour être, par eux, déposés à la Convention nationale, en offrande pour la nation, au cri de *Vive la République*, dont décharge pour la municipalité de St Hilaire et Cotte, le 1^{er} ventôse année 2^e de la Ré-

publique française une et indivisible et impé-
rissable.

RATEL (*not.*), CARON (*off. mun.*), J. VARLET,
LEFEBVRE (*not.*), COUTENEL (*maire*).
POITEVIN (*not.*), VERMEL (*off. mun.*).
HOUBART (*not.*), CORBIER (*agent nat.*).
VINCENT (*secrét.*), FLAMANT (*not.*).

13

L'agent national près le district de Librevail
(1) annonce que la vente des biens des émigrés
se fait avantageusement, et qu'un objet estimé
52,726 l. s'est vendu 97,740 l.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Librevail, s.d. Au présid. de la Conv.*] (3)

« Citoyen,

Vive la République! Vive la Montagne! Ça-
va. Annonce aux pères de la patrie, tes dignes
collègues, que l'esprit public de ce district est
bon; que le modérantisme, qui n'y a jamais été
dangereux, mais toujours dévoilé et combattu,
contracte l'énergie républicaine; que l'aristo-
cratie y a fait peu de prosélytes; que le brisso-
tisme y a toujours été méconnu; que le fana-
tisme qui a tenté d'y agiter ses brandons, y a
été culbuté dès le moment qu'il a voulu prendre
essor; annonce sur-tout que les biens des émi-
grés, de ces cruels ennemis de la liberté, de ces
complices atroces de la tyrannie, de ces vils
stipendiés de Pitt, et dont les ventes sont à
l'ordre du jour, obtiennent une progression sen-
sible, puisque des objets estimés 52,726 l. s'y sont
vendus, dans le mois de nivôse, 97,740 l. et ont
surpassé leur estimation de 45,476 l.

Dis enfin que les membres de l'administration
de ce district, épurés par le représentant du peu-
ple Legendre, sont tous patriotes, fermes et
prononcés pour la marche de la Révolution, et
que l'agent national, sorti pur du criblé de l'épu-
ration, est un franc montagnard, disposé à
mourir à son poste, plutôt que de faire un pas
rétrograde dans sa carrière républicaine, admi-
nistrative et révolutionnaire. S. et F. ».

DURIOT.

14

La municipalité de Houdan adresse à la Con-
vention le procès-verbal de la fête de l'inauguration
des bustes des martyrs de la liberté, et
annonce que dans cette commune il n'existe
d'autre culte que celui de la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Librevail-sur-Cher, ci-devant St Amand-Mont-
ron.

(2) P.V., XXXII, 74. B⁴, 3 vent.; M.U., XXXVII,
60; C. Eg., n° 553. La minute du p.-v. est beaucoup
plus complète (C 294, pl. 978, p. 18) : « Vive la Ré-
publique, vive la Montagne s'écrit l'agent national
près le district de Librevail-sur-Cher, dans sa lettre
à la Convention nationale : Père de la Patrie, dit-il,
ça-va, l'esprit public est bon dans ce district et la
certitude que je peux en donner est prouvée par
la vente avantageuse qui se fait des biens des émi-
grés; un objet estimé 52,726 l. s'est vendu 97,740 l.

L'administration épurée par le représentant du
peuple Le Gendre est composée de bons sans-cu-
lottes. L'agent national est également sorti pur
du creuset.

(3) C 294, pl. 978, p. 18.

(4) P.V., XXXII, 74. B⁴, 3 vent. Minute du p.-v.
(C 295, pl. 984, p. 19).

[*Houdan, 8 plur. II. Au présid. de la Conv.*] (2)

« Citoyen,

Nous t'adressons cy-inclus le procès-verbal
de la fête de l'inauguration des bustes des
martyrs de la liberté qui a été célébrée par nos
concitoyens, le style n'en est pas recherché, il
est comme notre façon de penser: nous ne
savons que chérir notre patrie, nous n'avons
d'autre culte que la raison: de bons républicains
ne doivent connaître d'autres principes que ceux
des sans culottes ».

DUGUAY, MORINET, FLEUR, DUCUET, BOUVE
(*agent nat.*).

[*Extrait du reg. des délibérations. Houdan, 1^{re}
plur. II*]

L'Assemblée formée et réunie à l'effet de rédiger
le procès-verbal des principaux faits qui
ont caractérisé la cérémonie de la décade trente
nivôse dernier, à quoi il a été procédé ainsi
qu'il suit... Le corps municipal, le Conseil gé-
néral de la commune, le comité de surveillance,
la société populaire, 26 députés des communes
du canton, se sont rendus à la maison commune,
ainsi que les cultivateurs et généralement tous
les citoyens avec chacun leurs instrumens et
attributs de leurs arts et métiers, où un déta-
chement de cinquante hommes de la garde
nationale s'est rendu, précédée d'un nouveau
drapeau réunissant des emblèmes républicains.

La marche s'est ouverte par les citoyens d'arts
et métiers, cultivateurs, ensuite les députés des
communes du canton, le détachement de garde
nationale, les bustes de Marat et de Lepelletier
couronnés de lierre et de chesnes, portés par
quatre vieillards, suivant après les déesses de
la raison, de la liberté et de l'égalité, traînées
dans un char de triomphe orné symboliquement
de leurs attributs, lesquelles déesses ont été
choisies et nommées au scrutin par les jeunes
citoyennes de la commune, et ont réuni leurs
suffrages unanimes, savoir la citoyenne Duguay
pour déesse de la Raison, la citoyenne Duguet
pour déesse de la Liberté et la citoyenne Fleury
pour déesse de l'Egalité, suivoient ensuite tous
les corps constitués confondus avec tous les
citoyens de la commune, et se tenant tous par
le bras; le cortège s'est rendu à l'arbre de
Liberté où un mannequin représentant l'homme
qu'on appelloit ci-devant roy, a été livré aux
flâmes, et où tout le reste des titres de féodalité
ont subi le même sort; pendant cette brûlure
une salve d'artillerie s'est fait entendre; on
suivi une symphonie bien organisée et des chan-
sons patriotes entremêlés des cris mille fois
répétés de Vive la République et Mort aux
Tirans.

Après quoi, toujours dans le même ordre, le
cortège s'est rendu au temple de la raison, où
les déesses ont été placées au lieu qu'il leur
avoit été choisi, entre les bustes de Marat et de
Lepelletier, où des lectures, des himnes, des
chants patriotiques, des symphonies mélodieuses
ont précédé un banquet civique, où chacun a
pris sa place, et où il s'est trouvé de quoi vivre.
au-delà du nombre des citoyens qui était si
grand, que le temple quoique très vaste, pouvait
à peine les contenir.

(1) C 295, pl. 984, p. 19, 20.